



**HENDRY
WARREN^{LLP}**
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

200-881 Lady Ellen Place
Ottawa, ON K1Z 5L3
(613) 235-2000
www.hwllp.ca

États financiers de la

**CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION
DES LOIS AU CANADA**

Le 31 mars 2018

Ian W. Hendry, CPA, CA, CFP
Marie Fraser, CPA, CA, CFP
Nancy Nicks, CPA, CA
Jacob Milosek, CPA, CA

MEMBER
INPACT
INTERNATIONAL ALLIANCE OF
PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

Daniel B. Warren, CPA, CA, TEP
Blair Duffy, CPA, CA
Todd Hamilton, CPA, CA



**HENDRY
WARREN**LLP
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

200-881 Lady Ellen Place
Ottawa, ON K1Z 5L3
(613) 235-2000
www.hwllp.ca

Le 16 juillet 2018

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du Comité exécutif de la
Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada :

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2018 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé, à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées eu égard aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des conventions comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Ian W. Hendry, CPA, CA, CFP
Marie Fraser, CPA, CA, CFP
Nancy Nicks, CPA, CA
Jacob Milosek, CPA, CA

MEMBER
INPACT
INTERNATIONAL ALLIANCE OF
PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

Daniel B. Warren, CPA, CA, TEP
Blair Duffy, CPA, CA
Todd Hamilton, CPA, CA



**HENDRY
WARREN^{LLP}**
CHARTERED PROFESSIONAL ACCOUNTANTS

200-881 Lady Ellen Place
Ottawa, ON K1Z 5L3
(613) 235-2000
www.hwllp.ca

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada au 31 mars 2018, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

HENDRY WARREN LLP
Chartered Professional Accountants
Experts-comptables autorisés
Ottawa (Ontario)

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

État de la situation financière

Au 31 mars 2018, avec chiffres correspondants de 2017

	Général	Recherche	2018	2017
Actif				
Actif à court terme				
Encaisse	\$ 14 628	\$ 59 929	\$ 74 557	\$ 41 153
Comptes débiteurs	-	-	-	13 000
Placements à court terme (note 2)	57 232	392 266	449 498	447 929
TPS/TVH à recevoir	5 305	2 064	7 369	7 927
Soldes inter-fonds	(24 252)	24 252	-	-
	52 913	478 511	531 424	510 009
Actif affecté à l'interne (note 3)	43 165	10 364	53 529	51 300
	\$ 96 078	\$ 488 875	\$ 584 953	\$ 561 309

Passif et actif net

Passif à court terme				
Comptes créditeurs et frais courus	\$ 4 680	\$ 2 498	\$ 7 178	\$ 6 203
Apports reportés	-	-	-	1 000
	4 680	2 498	7 178	7 203
Engagements (note 4)				
Actif net				
Non affecté	48 233	476 013	524 246	502 806
Affecté d'origine interne (note 3)	43 165	10 364	53 529	51 300
	91 398	486 377	577 775	554 106
	\$ 96 078	\$ 488 875	\$ 584 953	\$ 561 309

Approuvé au nom du Comité exécutif :

Directeur

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, avec chiffres correspondants de 2017

	Général	Recherche	2018	2017
Produits				
Cotisations annuelles (annexe A)	\$ 76 000	\$ 86 500	\$ 162 500	\$ 161 500
Commandites pour la réunion annuelle	6 000	-	6 000	3 350
Intérêts	726	3 072	3 798	4 814
Ventes de publications	64	-	64	1 459
	82 790	89 572	172 362	171 123
Charges				
Réunion annuelle	43 576	-	43 576	24 745
Comité exécutif	5 884	-	5 884	5 767
Directeur(trice) exécutif(ve)	42 875	-	42 875	42 875
Divers	1 393	320	1 713	722
Fournitures de bureau	172	-	172	1 633
Honoraires professionnels	4 271	2 599	6 870	7 680
Publications	-	-	-	1 341
Traduction	6 030	-	6 030	2 216
Site Web	5 698	-	5 698	179
Activités centrales				
Gestion de projet	-	35 875	35 875	35 948
	109 899	38 794	148 693	123 106
(Insuffisance) Excédent des produits sur les charges	\$ (27 109)	\$ 50 778	\$ 23 669	\$ 48 017

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

État de l'évolution de l'actif net

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, avec chiffres correspondants de 2017

	Général		Recherche		2018	2017
	Non affecté	Affecté à l'interne	Non affecté	Affecté à l'interne		
Solde, début de l'exercice	\$ 75 507	\$ 43 000	\$ 427 299	\$ 8 300	\$ 554 106	\$ 506 089
(Insuffisance) Excédent des produits sur les charges	(27 109)	-	50 778	-	23 669	48 017
Réaffectation des coûts afférents au site Web	5 698	(5 698)	-	-	-	-
Remboursement de la TVH pour l'exercice en cours – affecté à l'interne	(5 863)	5 863	(2 064)	2 064	-	-
Solde, fin de l'exercice	\$ 48 233	\$ 43 165	\$ 476 013	\$ 10 364	\$ 577 775	\$ 554 106

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, avec chiffres correspondants de 2017

	Général	Recherche	2018	2017
Activités d'exploitation				
(Insuffisance) Excédent des produits sur les charges	\$ (27 109)	\$ 50 778	\$ 23 669	\$ 48 017
Éléments hors trésorerie :				
Intérêts	(726)	(3 072)	(3 798)	(4 814)
Soldes inter-fonds	3 850	(3 850)	-	-
Variations des soldes du fonds de roulement (note 5)	8 533	5 000	13 533	(6 673)
Flux de trésorerie générés (utilisés) par les activités d'exploitation				
	(15 452)	48 856	33 404	36 530
Activités de placement				
Acquisition de placements	-	-	-	(120 000)
Flux de trésorerie générés (utilisés) par les activités de placement				
	-	-	-	(120 000)
(Diminution) Augmentation de la trésorerie	(15 452)	48 856	33 404	(83 470)
Trésorerie, début de l'exercice	30 080	11 073	41 153	124 623
Trésorerie, fin de l'exercice	\$ 14 628	\$ 59 929	\$ 74 557	\$ 41 153

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2018, avec chiffres correspondants de 2017

Organisation

La Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada (la « CHLC ») est constituée en tant qu'organisation à but non lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et elle est exonérée de l'impôt sur le revenu aux termes de l'alinéa 149(1)l) de la même loi. Son objectif principal est l'harmonisation de la législation à l'échelle du Canada sur les sujets où l'harmonisation apparaît possible et avantageuse.

1. Principales conventions comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes généralement reconnues pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales conventions comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Fonds général

Les produits et charges liés aux services offerts et à l'administration sont inclus dans le Fonds général.

Fonds de recherche

Le Fonds de recherche subventionne les groupes de travail qui s'engagent à étudier des points précis de la loi dans le but d'harmoniser le droit pénal et civil parmi toutes les juridictions du Canada. Les charges relatives au Fonds de recherche sont approuvées par le Comité exécutif.

Constatation des produits

La CHLC reçoit un financement annuel des gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que des commandites relatives à sa conférence annuelle. Elle applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où les dépenses connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits au moment où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

La CHLC détient des certificats de placement garantis (CPG) qui rapportent des intérêts annuels. Les produits d'intérêts sont constatés à titre de revenus au fur et à mesure qu'ils courent.

Utilisations d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels. Ces estimations sont révisées périodiquement, et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2018, avec chiffres correspondants de 2017

Instruments financiers

Les instruments financiers de la CHLC se composent de l'encaisse, des comptes débiteurs, des placements, de l'actif affecté à l'interne et des comptes créditeurs et frais courus.

Évaluation

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la comptabilisation initiale.

L'encaisse, les comptes débiteurs et les comptes créditeurs et frais courus sont évalués ultérieurement au coût après amortissement.

Les placements et l'actif affecté à l'interne sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Le montant de la dépréciation est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée pourra être reprise dans la mesure de l'amélioration, soit directement ou en ajustant le compte de provision connexe, à condition qu'elle ne soit pas supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée à la date de reprise si aucune dépréciation n'avait été comptabilisée. Le montant de la reprise est comptabilisé aux résultats.

Services contribués

La CHLC reçoit les services de plusieurs volontaires, dont le coût ne peut être évalué précisément. Par conséquent, ces charges ne sont pas incluses dans les présents états financiers.

2. Placements à court terme

Les placements sont composés de certificats de placement garantis portant intérêt à des taux annuels entre 0,50 % et 3,00 % avec des échéances entre juillet 2018 et septembre 2021.

3. Actif affecté à l'interne

Le Comité exécutif a affecté 53 529 \$ (51 300 \$ en 2016) du Fonds général et du Fonds de recherche afin de financer des charges futures. Ces sommes seront utilisées pour payer les frais associés au réaménagement du site Web de l'organisme et pour fournir des services d'interprétation simultanée au cours des futures réunions annuelles.

4. Engagements

La Conférence a conclu une convention d'achat en vue de la conception et du développement d'un nouveau site Web pour un coût total de 19 750 \$. En date du 31 mars 2018, environ 25 % des travaux ont été réalisés. Le Comité exécutif a décidé que les ressources servant à financer le projet seraient affectées à partir des actifs affectés à l'interne du Fonds général.

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Au 31 mars 2018, avec chiffres correspondants de 2017

5. Variations des soldes du fonds de roulement

Les variations des soldes du fonds de roulement ont généré (utilisé) l'encaisse comme suit :

	Général	Recherche	2018	2017
Comptes débiteurs	\$ 7 000	\$ 6 000	\$ 13 000	\$ (2 000)
TPS/TVH à recevoir	558	-	558	14 402
Comptes créditeurs et frais courus	975	-	975	(20 075)
Apports reportés	-	(1 000)	(1 000)	1 000
	\$ 8 533	\$ 5 000	\$ 13 533	\$ (6 673)

6. Instruments financiers

Risques et concentrations

La direction est d'avis que la CHLC n'est pas exposée à des risques importants en matière de taux d'intérêts, de liquidité, de marché, de change ou de crédit résultant de ses instruments financiers. Il n'y a eu aucune modification des expositions au risque depuis 2017.

CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

Annexe de cotisations annuelles

Annexe A

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, avec chiffres correspondants de 2017

	Général	Recherche	2018	2017
Cotisations annuelles				
Alberta	\$ 6 000	\$ 6 000	\$ 12 000	\$ 12 000
Colombie-Britannique	6 000	6 000	12 000	12 000
Canada	6 000	44 000	50 000	50 000
Manitoba	6 000	-	6 000	6 000
Nouveau-Brunswick	4 000	-	4 000	4 000
Terre-Neuve-et-Labrador	6 000	2 000	8 000	8 000
Territoires du Nord-Ouest	3 000	-	3 000	3 000
Nouvelle-Écosse	6 000	6 000	12 000	12 000
Nunavut	3 000	2 000	5 000	4 000
Ontario	12 000	6 000	18 000	18 000
Île-du-Prince-Édouard	3 000	-	3 000	3 000
Québec	6 000	6 000	12 000	12 000
Saskatchewan	6 000	6 000	12 000	12 000
Yukon	3 000	2 500	5 500	5 500
	\$ 76 000	\$ 86 500	\$ 162 500	\$ 161 500